Date de l'autorisation : 28/11/2011

Cliquez sur un pictogramme pour aller directement à la rubrique le concernant.
Pour plus d'information sur les pictogrammes, consultez l'aide.

Indications thérapeutiques

Vous trouverez les indications thérapeutiques de ce médicament dans le paragraphe 4.1 du RCP ou dans le paragraphe 1 de la notice. Ces documents sont disponibles en cliquant ici

Groupe(s) générique(s)

Ce médicament n'appartient à aucun groupe générique

Composition en substances actives

- Poudre (Composition pour 1 g de poudre pour suspension buvable)
  - > oséltamivir 30 mg
    - sous forme de : oséltamivir (phosphate d') 39,4 mg

Présentations

> 1 flacon(s) en verre brun avec fermeture de sécurité enfant avec adaptateur avec seringue(s) pour administration orale avec gobelet(s) doseur(s)

Code CIP : 220 690-6 ou 34009 220 690 6 7
Déclaration de commercialisation : 26/11/2012
Cette présentation est agréée aux collectivités
En pharmacie de ville : Prix hors honoraire de dispensation : 10,24 € Honoraire de dispensation : 1,02 € Prix honoraire compris : 11,26 €
Taux de remboursement : 30%

Service médical rendu (SMR)

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence.
Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.
Cet avis est consultable à partir du lien "Avis du jj/mm/aaaa" ou encore sur demande auprès de la HAS (plus d'informations dans l'aide). Les avis et synthèses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.

Liste des avis de SMR rendus par la commission de la transparence pour TAMIFLU 6 mg/ml, poudre pour suspension buvable

Valeur du SMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
Faible	Avis du 24/06/2020	Renouvellement d'inscription (CT)	Le service médical rendu par TAMIFLU est faible dans le cadre d'un traitement préventif en situation de pandémie grippale avérée ou potentielle.
Insuffisant	Avis du 24/06/2020	Renouvellement d'inscription (CT)	Le service médical rendu par TAMIFLU est insuffisant pour justifier d'une prise en charge par la solidarité nationale dans le cadre d'un traitement curatif de la grippe en cas d'épidémie saisonnière ou de pandémie grippale. En prévention de la grippe, le service médical rendu par TAMIFLU est insuffisant dans les autres situations (en prophylaxie lors des épidémies saisonnières de grippe).

Amélioration du service médical rendu (ASMR)

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence.
Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.
Cet avis est consultable à partir du lien "Avis du jj/mm/aaaa" ou encore sur demande auprès de la HAS (plus d'informations dans l'aide). Les avis et synthèses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.

Liste des avis d'ASMR rendus par la commission de la transparence pour TAMIFLU 6 mg/ml, poudre pour suspension buvable

Valeur de l'ASMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
V (Inexistant)	Avis du 28/03/2012	Inscription (CT)	Cette présentation n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport aux autres présentations déjà disponibles.

Autres informations (cliquer pour afficher)

- Titulaire de l'autorisation : ROCHE REGISTRATION GMBH
- Conditions de prescription et de délivrance :
    - liste I
- Statut de l'autorisation : Valide
- Type de procédure : Procédure centralisée
- Code CIS : 6 408 627 5